

TOUTES LES AMPOULES À ÉCONOMIE  
D'ÉNERGIE SE RECYCLENT



## GUIDE PRATIQUE

**Gérer, faire collecter  
et recycler les ampoules  
et tubes néons usagés**

Collectivités territoriales



La collecte et le recyclage des Petits Appareils Extincteurs (PAE) sont désormais pilotés par le nouvel éco-organisme ECOPAE.

**Plus d'informations :**

 [www.ecopae.fr](http://www.ecopae.fr)

 [contact@ecopae.fr](mailto:contact@ecopae.fr)



# SOMMAIRE

---

<b>Les engagements d'écosystem</b> .....	<b>4</b>
<b>Tri, conditionnement et stockage</b> .....	<b>5</b>
Nos consignes de tri .....	5
Nos solutions de stockage .....	6
<b>Optimiser la gestion des ampoules et des tubes</b> .....	<b>9</b>
Les supports de communication dédiés .....	9
Les bonnes pratiques .....	10
Le déclenchement d'un enlèvement .....	10
Les conditions d'accès .....	12
Le suivi des enlèvements .....	13
Que faire en cas de... .....	14

# LES ENGAGEMENTS D'ECOSYSTEM

ecosystem confie la prestation de ramassage des flux sur votre point d'enlèvement à un prestataire désigné par appel d'offres. Celui-ci s'engage à respecter les points suivants :



## EFFECTUER UN ENLÈVEMENT

dans les délais impartis,  
calculés en fonction des  
quantités demandées,  
sur le portail  
ecosystem.



## COLLECTER

au minimum  
le nombre d'unités  
saisies dans la demande  
d'enlèvement du  
point de collecte.



## PRENDRE EN CHARGE

les tubes hors  
gabarit via  
des cartons  
dédiés.



## RESPECTER

les consignes  
de sécurité et de  
circulation du point  
d'enlèvement.



## LIVRER

les contenants  
nécessaires  
à la collecte  
en bon état.

# TRI, CONDITIONNEMENT ET STOCKAGE

**ecosystem met à votre disposition des contenants dédiés pour collecter les ampoules et les tubes auprès des usagers. Une fois qu'ils sont pleins, ils sont enlevés après votre demande via notre portail partenaire.**

**Les ampoules et les tubes sont composés de matières comme le verre, le métal et le plastique, qui peuvent être récupérées puis réutilisées dans de nouveaux produits. Près de 90 % du poids des équipements collectés est recyclé. Les sources lumineuses contiennent aussi des matières polluantes, notamment le mercure, qu'il convient de récupérer et de neutraliser.**

## NOS CONSIGNES DE TRI

Les ampoules et les tubes concernés par la réglementation des Équipements Électriques et Électroniques (EEE) usagés, sont l'ensemble des sources lumineuses à l'exception des ampoules à incandescence et halogènes. Pour garantir un traitement optimal de ces déchets et optimiser la logistique, il est important de séparer les ampoules des tubes :

### Ampoules



Ampoules  
fluocompactes



Ampoules sodium  
haute et basse  
pression



Ampoules  
LED



Ampoules  
à iodures métalliques



Ampoules  
à vapeur  
de mercure

### Tubes



Tubes fluorescents  
(néons)



Tubes  
LED

#### Points de vigilance :

- Les supports néons sont également repris mais ils doivent être séparés des tubes car ils sont considérés comme des Petits Appareils en Mélange (PAM);
- Les emballages et les déchets indésirables tels que les piles doivent être retirés.



Le contrôle du tri en étape **1** réalisé par vos soins, est primordial pour le bon déroulement des étapes suivantes.

## NOS SOLUTIONS DE STOCKAGE

### Les contenants standards



#### Conteneur lampes «Rouge»

Toutes les ampoules  
120 x 80 x 97 cm  
Environ 1 200 ampoules  
Conteneur pliable  
et gerbable



#### Conteneur tubes «Orange»

Tubes fluorescents (néons et LED)  
160 x 100 x 95 cm  
Environ 1 200 tubes  
Conteneur pliable  
et gerbable

Un tutoriel  
de montage  
est disponible  
dans la rubrique  
« Documentation »  
sur le portail  
ecosystem.

 Veiller à demander  
l'enlèvement de  
ces contenants  
lorsqu'ils sont remplis  
à environ 80 %.

### Quelques points de vigilance à respecter lors du montage des contenants tubes "Orange" afin d'éviter toute problématique de casse des tubes lors de leur collecte :

- **Faites attention au bon positionnement** de la ceinture orange sur le socle noir fourni ;
- **Veillez bien à clipser la ceinture orange au socle noir** sur tout le tour du contenant. En cas d'un mauvais positionnement ou d'une absence de clipsage, la ceinture peut remonter lors du remplissage du contenant et les tubes en sortir et se casser au sol.

Par mesure de sécurité, le collecteur pourra alors refuser la collecte de ce contenant et vous en déposer un autre vide afin de transférer les tubes d'un contenant à l'autre.

 Les tubes étant composés de substances polluantes, le bon montage de ces contenants est indispensable avant de les remplir.

Retrouvez le montage des deux types de contenants en vidéo sur [notre page Youtube](#).

## Les abris lampes et tubes

Si votre déchetterie dispose de ces contenants, elle peut également bénéficier d'abris fournis par **ecosystem** :



La dotation des abris est soumise à certaines conditions. Faites votre demande par e-mail à votre Responsable Régional(e) ou en contactant **le service client** :

☎ **0 809 540 590** Service gratuit + prix appel

🌐 Cliquer sur « **Contactez-nous** » en haut à droite de votre accès portail

✉ Écrire à [contacteznous@ecosystem.eco](mailto:contacteznous@ecosystem.eco)

Ce dispositif permet de :



Placer les bacs de collecte d'ampoules et de tubes en extérieur tout en les protégeant des intempéries



Signaler visuellement la présence des bacs et de rappeler les consignes de tri

### Si votre abri est défectueux :

- **Déclarer le dysfonctionnement** en envoyant un e-mail à [contacteznous@ecosystem.eco](mailto:contacteznous@ecosystem.eco) ou à votre Responsable Régional(e) : nous vous transmettrons un document d'auto-diagnostic ;
- **Si le problème peut être réglé par les services techniques de votre collectivité** : notre fournisseur vous enverra les pièces à remplacer ;
- **Si le problème ne peut pas être réglé par les services techniques de votre collectivité** : notre fournisseur interviendra pour effectuer les réparations sur site ;
- **Si la réparation est impossible** : la livraison d'un nouvel abri sera intégrée au planning de remplacement programmé par **ecosystem**.

## Les contenants spécifiques

Certaines déchetteries manquent de place ou génèrent un faible gisement d'ampoules et de tubes. Pour répondre à ces problématiques, **ecosystem** met à disposition des contenants en carton ou alvéoles, qui peuvent être répartis sur différents points de collecte :



### Conteneur ampoules carton

Toutes les ampoules  
120 x 80 x 100 cm  
Environ 150 ampoules



### Conteneur tubes carton

Tubes fluorescents (néons et LED)  
120 x 80 x 97 cm  
Environ 80 tubes

Les contenants cartons doivent être stockés à l'abri des intempéries et de l'humidité.

Les alvéoles une fois remplies, sont à rassembler au fur et à mesure dans des cartons dédiés mixtes, sur le point de regroupement défini pour la collecte. Vous pouvez procéder à l'enlèvement lorsqu'ils sont pleins :



### Cartons dédiés mixtes

#### Alvéoles ampoules et tubes

8 alvéoles ampoules  
ou 16 alvéoles tubes.  
Panachage possible :  
2 alvéoles ampoules et  
10 alvéoles tubes etc.

Pour optimiser la logistique d'enlèvement, il suffit de suivre les indications suivantes :



Ces étapes **1** et **2** réalisées par vos soins, sont primordiales pour le bon déroulement des étapes suivantes.

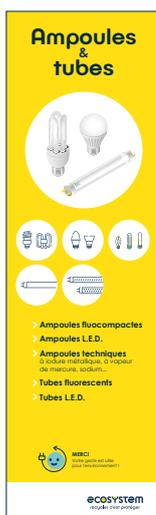
# OPTIMISER LA GESTION DES AMPOULES ET DES TUBES

## LES SUPPORTS DE COMMUNICATION DÉDIÉS

**ecosystem met gratuitement à la disposition de ses collectivités partenaires, de nombreux supports de communication personnalisables pour :**

- **Former votre personnel** afin de faciliter le tri et le stockage : guides pratiques, panneaux de signalétique;
- **Sensibiliser le grand public et optimiser l'expérience-usagers** : panneaux de signalétique, supports pédagogiques (dépliants, le *Défi ecosystem*...).

### Panneaux de signalétique



Ces panneaux sont disponibles au format A0, A1, A2, A3, A4 et 200 x 60 cm.

Vous pouvez commander et télécharger ces supports gratuitement sur : [www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco) dans la section "Ressources". Pour toute autre demande, contactez-nous à l'adresse suivante : [contacteznous@ecosystem.eco](mailto:contacteznous@ecosystem.eco)

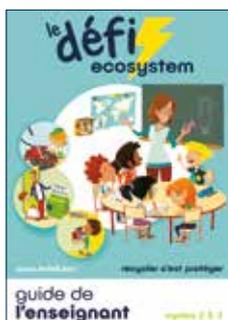
### Dépliant de sensibilisation



### Infographie



Pour tout savoir sur le recyclage des ampoules : [www.ecosystem.eco/fr/article/infographie-ampoules](http://www.ecosystem.eco/fr/article/infographie-ampoules)



### Programmes pédagogiques et vidéos

Vous pouvez proposer notre programme pédagogique *Le Défi ecosystem*, aux établissements scolaires de votre territoire : [www.ledefi.eco/](http://www.ledefi.eco/)

Consultez également notre bibliothèque Youtube pour trouver des vidéos éducatives et de sensibilisation : [www.youtube.com/ecosystem\\_eco](http://www.youtube.com/ecosystem_eco)



## LES BONNES PRATIQUES

- **Respecter l'intégrité des équipements** : ne pas les casser ou les démonter ;
- **Enlever les emballages et tous déchets indésirables** ;
- **Veiller à bien respecter les flux à mettre dans chaque type de contenant** : les mélanger dans un même contenant peut entraîner le refus de sa prise en charge par le logisticien car chaque flux est traité avec un process industriel spécifique, dans des lignes de traitement souvent distinctes ;
- **Utiliser la signalétique mise à votre disposition** pour faciliter le tri, pour les usagers comme pour le personnel permanent et les renforts saisonniers (cf. p 9 rubrique « Les supports de communication dédiés ») ;
- **Stocker tous les contenants à l'abri de l'humidité** pour des raisons réglementaires relatives à la sécurité des personnes et au risque environnemental ;
- **Déclencher votre demande d'enlèvement dès le seuil atteint** : 80 % des contenants ampoules et tubes ;
- **Renseigner la demande d'enlèvement conformément aux quantités réelles à enlever**, pour vous assurer le remplacement de tous les contenants pleins ;
- **S'assurer de l'accessibilité au gisement pour le prestataire de collecte** (cf. p 12 rubrique « Les conditions d'accès ») ;
- **Garder le point d'enlèvement propre** : le prestataire n'est tenu de nettoyer que les débris et salissures occasionnés par son intervention.

## LE DÉCLENCHEMENT D'UN ENLÈVEMENT

**Chaque collectivité désigne au moins un contact référent auquel ecosystem attribue un login et un mot de passe à personnaliser pour se connecter à un compte dédié.**

Rendez-vous sur le site [www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco) pour accéder à votre « Espace » en haut à droite de la page.

Vous pouvez aussi vous rendre directement sur : <https://portail.ecosystem.eco/fr/login>  
Ceci vous permettra de déclencher une demande d'enlèvement et de bénéficier d'autres fonctionnalités utiles.

Des tutoriels sont disponibles dans votre « Espace » pour vous guider dans vos démarches. Pour les retrouver, rendez-vous dans « Documents » puis « Documentations ». Vous pourrez ainsi cliquer sur le tutoriel qui vous intéresse.

### Référent(e) et identifiants :

Si vous ne connaissez pas votre référent(e) ou si vous êtes référent(e) mais avez perdu vos identifiants, deux solutions s'offrent à vous :

- **Cliquer sur « Mot de passe oublié »** si vous disposez de votre numéro d'identifiant.
- **Contactez le service client :**

 **0 809 540 590** Service gratuit  
prix appel

 Cliquer sur « **Contactez-nous** » en haut à droite de votre accès portail

 Écrire à [contacteznous@ecosystem.eco](mailto:contacteznous@ecosystem.eco)

Lorsque votre contenant est sur le point d'être rempli, vous devez choisir dans votre « Espace », « Demandes de service ». Le déclenchement de l'enlèvement doit se faire de façon cohérente en prenant en compte :

- **La vitesse de remplissage des contenants** : elle dépend de la fréquentation de votre site ;
- **Le délai maximum d'intervention du prestataire** : il est calculé sur la base des quantités à enlever, indiquées dans votre demande.

## Délais d'enlèvement

Type de logistique	Poids estimé de la demande*	Délais de réalisation		1 <sup>er</sup> jour dispo
		Si demande avant 14h	Si demande après 14h	
Enlèvement standard	100 - 199 kg	10 jours ouvrables**	11 jours ouvrables	J+1
Enlèvement standard	200 - 299 kg	7 jours ouvrables	8 jours ouvrables	J+1
Enlèvement standard	300 - 399 kg	5 jours ouvrables	6 jours ouvrables	J+1
Enlèvement standard	400 - 999 kg	3 jours ouvrables	4 jours ouvrables	J+1
Enlèvement standard	> 1 000 kg	2 jours ouvrables	3 jours ouvrables	J+1

\* Tous flux confondus    \*\* Jours ouvrables = du lundi au samedi

Flux / contenant	Poids moyen	Flux / contenant	Poids moyen
Conteneur lampes (rouge)	124 kg	Cartons dédiés mixtes	100 kg
Conteneur tubes (orange)	133 kg		

**ecosystem** vous permet aujourd'hui de demander des enlèvements avec des seuils inférieurs à 500 kg. Les délais d'enlèvement sont optimisés en fonction de la quantité d'équipements à collecter.

### À noter :

- Lors de la réalisation de votre demande, vous devez choisir un nombre de jours de disponibilité correspondant au délai maximum calculé : il est important d'indiquer uniquement les jours disponibles pour la collecte (signalés en vert). Il convient par exemple de décocher les jours de fermeture si vous ne pouvez y garantir un accès au prestataire ;
- Une fois votre demande confirmée, le prestataire planifiera son passage en choisissant l'un de vos jours de disponibilité.

## LES CONDITIONS D'ACCÈS

Afin de permettre au prestataire d'écosystem de procéder à l'enlèvement et au remplacement de vos contenants pleins, il est nécessaire que votre zone de stockage réponde aux critères suivants :

### Accessibilité du véhicule de collecte :



- Prévoir une aire de parking pour le camion de collecte à proximité de l'aire de stockage ;
- Veiller à ce que l'espace de manœuvre pour le véhicule soit suffisant : limitation de toute marche arrière supérieure à 25 m ;
- Éviter le stationnement sur une aire de circulation.



### Accessibilité des bacs de collecte :

- La distance à parcourir entre la zone de stockage et le véhicule de collecte ne doit pas excéder 15 m ;
- La zone de chargement ou de stationnement ne doit pas présenter de danger pour les opérateurs de collecte ;
- En cas de stockage dans un local, la porte d'accès à la zone de stockage doit avoir une largeur minimale de 1,50 m ;
- Pas de marche, de trottoir ni d'escalier : lorsque le stockage s'effectue dans un local ou un container au plancher surélevé, une rampe d'accès doit être mise à disposition. La rampe doit pouvoir supporter un poids global de 700 kg (rampe métallique, en béton, en fibre de verre...);
- Toute pente d'accès doit présenter les mêmes caractéristiques techniques que les accès des personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- L'accès et le stockage des contenants doivent se faire sur une surface stabilisée et roulante (bétonnée ou goudronnée) permettant l'utilisation de diables et de transpalettes, y compris électriques, par les opérateurs de collecte. Les accès en terre battue, gravillonnée, en zone enherbée ou avec des aspérités importantes sont proscrits. En cas d'impossibilité majeure, les déchets à enlever doivent être acheminés par vos soins vers le camion.



## LE SUIVI DES ENLÈVEMENTS

**ecosystem** vous garantit une traçabilité des flux confiés à son prestataire.

### Au moment de l'enlèvement :

- Le chauffeur doit faire signer un Bordereau de Suivi de Déchets (BSD) au personnel de la déchetterie, s'il intervient durant les horaires d'ouverture. Ce BSD, libellé au nom d'**ecosystem**, ne peut pas être remis au personnel. Il est ensuite disponible sur la plateforme Trackdéchets.
- Le cas échéant, le chauffeur doit signer le journal des enlèvements ou le registre chronologique des déchets que vous lui mettez à disposition.

### Après l'enlèvement :

Votre accès réservé vous permet de disposer d'outils de suivi adaptés et disponibles quelques jours après un enlèvement.

Des indicateurs téléchargeables vous sont proposés sous format pdf ou excel : évolution du poids collecté ou liste des enlèvements sur une période pouvant remonter à plusieurs années.

Pour utiliser cette fonctionnalité, rendez-vous dans la rubrique « indicateur » de votre « Espace ».



**Consultez le tutorial « Consulter et télécharger les indicateurs de collecte ».**

Dans le menu de recherche des demandes, il vous est possible de télécharger une « Attestation de remise à la filière » pour toute demande en statut « Terminé ». Cette attestation mentionne les quantités de déchets par flux, le nom du prestataire ayant procédé à l'enlèvement ainsi que la destination de chaque flux.



**Consultez le tutorial « Télécharger une attestation de remise à la filière ».**

**En cas de problème, vous devez déclarer votre dysfonctionnement dans votre « Espace » afin que nous puissions traiter votre demande (cf. p 14 rubrique « Problèmes lors de l'enlèvement »).**

## QUE FAIRE EN CAS DE...

### Vols de contenants ?

**Signaler un vol de contenant :** vous êtes responsable du contenant mis à votre disposition. Vous devez déclarer le sinistre à votre assureur, puis contacter **ecosystem** :

- Cliquer sur « **Contactez-nous** » dans votre espace client ;
- Ou écrire à [contacteznous@ecosystem.eco](mailto:contacteznous@ecosystem.eco).

### Problème(s) lors de l'enlèvement ?

**Déclarer un dysfonctionnement :** si vous avez rencontré un dysfonctionnement relatif à la prestation d'enlèvement (retard, réclamation...), il est important de nous le signaler en vous connectant à votre espace.

Tout dysfonctionnement doit être associé à une demande d'enlèvement existante dans le système. Soyez le plus précis possible pour que nous puissions résoudre votre problème au plus vite. À la suite de cette saisie, le prestataire réceptionnera votre réclamation et vous apportera une réponse dans les meilleurs délais.



**Consultez le tutoriel « Déclarer un dysfonctionnement ».**

### Nombre de contenants insuffisant ?

**Ajuster le nombre de contenants à votre activité :** votre espace sur le portail **ecosystem** vous permet de nous transmettre tout besoin de contenant(s) supplémentaire(s) dans les situations suivantes :

- **Dotation habituelle non respectée** lors du dernier enlèvement (demande pour rétablir une dotation cible) ;
- **Dotation insuffisante** pour les besoins (demande pour dépassement d'une dotation cible de type « pérenne ») ;
- **Besoin de contenants supplémentaires** consécutif à des apports exceptionnels (demande pour dépassement d'une dotation cible de type « ponctuelle »).

Les demandes de dépose pour dépassement d'une dotation cible sont soumises à validation par **ecosystem** avant transmission au prestataire qui se chargera de la livraison dans les plus brefs délais.



**Consultez le tutoriel « Demander un contenant supplémentaire ».**

### Changement de situation ?

**Signaler vos changements de situation et coordonnées :** veuillez nous signaler tout changement de situation (déménagement, changement de raison sociale ou de SIRET, fermeture d'un point de collecte etc.). Vos données sont essentielles à la traçabilité des appareils usagés collectés.

Pour ce faire :

- Cliquer sur « **Contactez-nous** » dans votre espace client ;
- Ou écrire à [contacteznous@ecosystem.eco](mailto:contacteznous@ecosystem.eco)

Pour toute autre situation, vous pouvez joindre votre Responsable Régional(e) de Collecte ou notre service client :

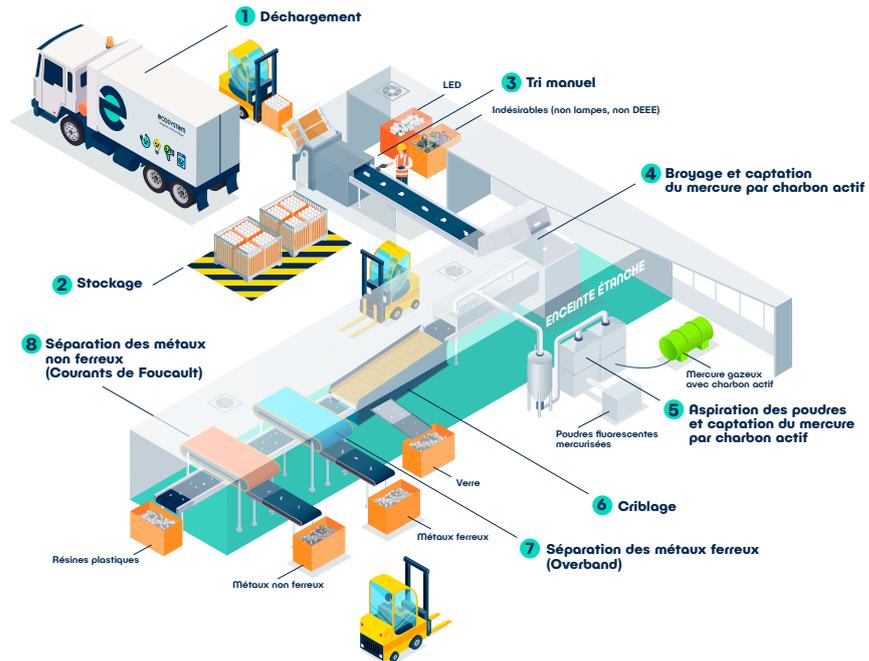
 **0 809 540 590** Service gratuit + prix appel

 Cliquer sur « **Contactez-nous** » en haut à droite de votre accès portail

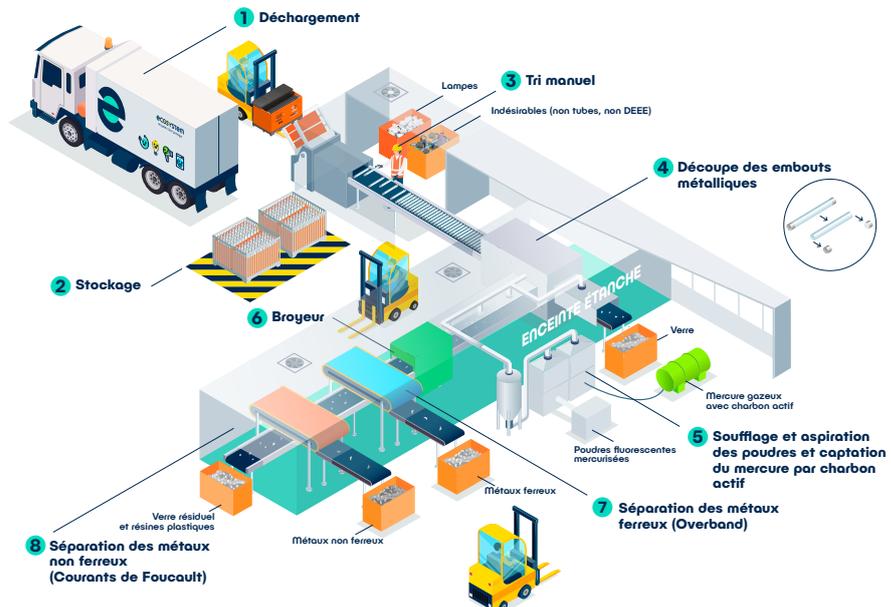
 Écrire à [contacteznous@ecosystem.eco](mailto:contacteznous@ecosystem.eco)

# LE TRAITEMENT DES AMPOULES ET DES TUBES

## Les ampoules



## Les tubes





**Pour toute demande, contactez votre Chargé(e) de Mission  
ou Responsable Régional(e) de la Collecte ecosystem.**

Service client

**0 809 540 590** Service gratuit  
+ prix appel

[contacteznous@ecosystem.eco](mailto:contacteznous@ecosystem.eco)

[www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco)